



Assemblée générale annuelle (AGA) Association des Propriétaires du Lac Pierre-Paul (APLPP) Dimanche, 31 août 2025, au centre de ski de fond Le Sillon

Membres du conseil d'administration de l'APLPP présents (8) :

Éric Chapdelaine, président- Diane Sanschagrin, vice-présidente- Manon Carpentier, secrétaire- Louis Lupien, trésorier- Julie Gagné, administratrice- Vincent Allaire, administrateur- Line Bergeron, administratrice- Josianne Millette, administratrice.

Était absente : Nancy Jam, vice-présidente.

Étaient présents à l'AGA : 28 membres (incluant les membres du CA) **pour un total de 43 personnes.**

1- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour avec les ajouts suivants au varia :

- Programme d'évaluation des installations septiques par la Ville
- Informations sur le projet TES

Est **proposée** par Ginette Rousseau et est **appuyée** par Josianne Millette : **Adopté**

2- Adoption du procès-verbal de l'AGA du 1er septembre 2024

Le document ayant été transmis préalablement à tous les résidents du lac, la lecture n'est pas nécessaire. L'adoption du procès-verbal est **proposée** par Line Bergeron et **appuyée** par Mathieu Hamelin : **Adopté tel que présenté**. Nous avons adopté la version courte qui n'inclut pas la présentation que nous avons eue de la SAMBBA

3- Présentation des administrateurs

Le président présente les administrateurs et souligne le bon esprit de travail qui a régné durant l'année écoulée. Il a adressé un remerciement tout particulier à Julie Gagné pour ses communications claires et pertinentes dans l'Écho du Lac ainsi que sur la page Facebook de l'association. Il rappelle qu'il ne faut pas oublier que tous les membres du CA sont bénévoles et qu'ils se sont toujours montrés disponibles malgré le grand nombre de réunions cette année. Leur excellent travail a permis de concrétiser plusieurs projets.

4- Rapport du président

Éric présente les réalisations de l'année :

- Le renforcement de nos communications ; par l'amélioration de la transmission de lettres à la Ville concernant les bandes de protections riveraine et les vérifications des installations septiques;
- La collaboration avec les associations du lac Perchaude et du lac Trottier afin de faire front commun et de défendre des dossiers conjoints auprès de la Ville;
- Notre participation à différentes rencontres et formations dispensées par la SAMBBA.

Éric souligne que l'année 2024-2025 a été une autre année bien remplie pour le conseil d'administration.

5- Lecture et adoption du rapport financier et du bilan financier

Louis présente les états financiers. Il est rappelé que l'exercice financier s'étend du 1er mai au 30 avril, tandis que la période de perception des cotisations se déroule du 1er janvier au 31 décembre.

Sandra Verret **propose** et est **appuyée** par Gilles Rousseau. **Adopté**

Question – Cristina Guerra: Quel est le pourcentage (%) de participation de cotisations reçues ? Le président mentionne que c'est entre 45 et 48%. À ce jour, nous comptons 93 membres.

En réponse à la demande d'inclure la cotisation au compte de taxes, il est expliqué que cette démarche est impossible puisque la cotisation est facultative. Il est néanmoins rappelé qu'une procédure similaire avait déjà été appliquée pour alimenter la réserve financière au moyen d'une taxe spéciale. Nous avons l'information que les associations du Lac Perchaude et du Lac Trottier se questionnent sur la possibilité de relancer cette taxe spéciale pour renflouer

leur réserve financière. Nous discuterons lors d'un conseil d'administration de la pertinence de faire une telle demande à la Ville. **À suivre.**

6- Bandes riveraines

En février 2024, le CA a présenté un dossier aux intervenants de la Ville. Dans celui-ci, nous leur demandions d'intervenir pour s'assurer que les normes de la Ville concernant les bandes riveraines. Des photos aériennes ont été prises au printemps 2024, mais aucune autre action n'a été mise en place malgré ce qu'on nous avait dit.

Les résultats des tests de 2024 sont très préoccupants. Il y a beaucoup d'algues et le taux de chlorophylle est très élevé. Comme le non-respect des bandes riveraine à une incidence sur la qualité de l'eau, le conseil d'administration a fait parvenir une lettre à la mairesse, au directeur général, au greffier, aux 2 inspecteurs et au conseiller de notre secteur. Dans celle-ci, nous demandions que des mesures soient prises.

À ce jour, seul un accusé de réception du directeur général nous a été transmis. La lettre expédiée à la Ville a été lue par le président. **À suivre**

Question - Hélène Lebrun demande si la Ville peut donner plus d'informations aux résidents, pour les aider à comprendre les normes à respecter des bandes riveraines. Nous la référons aux communications publiées au cours de l'année dans l'Echo du lac *spécial bandes riveraines*.

Question - Cristina Guerra demande s'il est possible que tous les résidents aient une copie de la lettre pour l'expédier individuellement à la ville. Ceci pour leur démontrer l'appui des résidents envers les demandes du CA. Le président leur fera parvenir. **À suivre**

7- Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) :

Les résultats détaillés des prélèvements et des analyses de l'eau du lac sont accessibles publiquement sur le site internet de RSVL sous la fiche du lac numéro 94.

Un immense merci à Michel Meunier qui, comme bénévole depuis près de 20 ans, veillait fidèlement à la réalisation des tests. Il a choisi de se retirer au début de l'été. Serge Massicotte et Laureen Gosselin ont pris la relève depuis.

8- Varia

Question 1- Hélène Tremblay demande si la Ville a encore son programme d'évaluation des fosses septiques et la réponse est non. Nous lui expliquons que c'est un dossier qui nous préoccupe tout autant que les bandes riveraines et que nous avons préparé une lettre à transmettre à la Ville pour exiger des gestes concrets rapidement. Nous faisons ensuite lecture de cette lettre. **À suivre**

Un membre demande si nous avons un rapport de la Ville concernant les fosses septiques. Non, nous n'avons pas cette information. Est-ce que la ville tient un registre ? Nous serions en droit d'exiger que la Ville applique les règles gouvernementales. **À suivre**

Questions 2 – Hélène Tremblay aimerait nous faire part de son inquiétude face au Projet TES et de son implication : Elle mentionne les effets dérangeants potentiels :

- Impact sur le lac lorsqu'il y aura des travaux.
- Impact sur la qualité de l'eau ou des veines d'eau

On se questionne si une compagnie peut se présenter au BAPE car l'Association du lac est une entité commerciale. La santé du lac est le mandat de l'Association selon une membre. Il faut être préventif pour les problèmes futurs. Nous souhaitons indiquer dans le procès-verbal que les membres présents sont préoccupés par le projet TES. L'Association peut relayer les inquiétudes des membres et indiquer qu'il serait souhaitable que toutes l'informations soient relayées à l'ensemble des résidents qu'ils soient permanents ou non.

Proposition de texte : Les membres présents demandent à l'Association du Lac Pierre-Paul lors de l'AGA la composition d'une lettre pour signifier les inquiétudes des propriétaires et demandent à la Ville de s'engager à fournir l'information sur les impacts environnementaux et fonciers potentiels qu'ils soient résidents ou non-résidents concernant le projet TES Canada.

Nous allons débiter pour un envoi à la Ville. Pour le BAPE on va s'assurer que nous pouvons le faire.

Hélène Tremblay **propose** et est **appuyée** par Isabelle Charuest. **À suivre**

9- Élections

Selon les Statuts et Règlements, les mandats des administrateurs sont de 2 ans et le nombre d'administrateurs possible est de 9.

Il y a 2 postes en élection et un poste vacant :

- Louis Lupien.
- Josianne Millette

Louis Lupien et **Josianne Millette** sont intéressés à renouveler leurs mandats. **Nancy Jam**, se retire du comité.

Aucune autre personne présente ne manifestant son intérêt : les élections ne sont donc pas nécessaires.

Le CA sera donc formé de **8 membres**.

C'est lors de leur 1^{ère} rencontre, que seront attribués les postes.

10- Levée de l'Assemblée

Le président remercie les gens de leur présence et de leur intérêt pour le bien-être du lac. Il leur souhaite une bonne fin d'été et un bel automne. Il les invite à demeurer sur place et à se joindre à nous pour l'épluchette de blé d'Inde.

La levée de l'assemblée est **proposée** par Serge Massicotte et est **appuyée** par Hélène Lebrun pour la fin de l'AGA.

Éric Chapdelaine, Président _____

Manon Carpentier, Secrétaire _____